

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2010****- COMPTE RENDU de SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjointes ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme PRUNIER-BRIAND, M. MARION, Mme MORADEL, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. LETAINTURIER, M. DESDOUETS, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme LUGAND (représentée par Mme BEAUCHER), Mme DESBLES (représentée par Mme PRUNIER-BRIAND), M. CHALIGNE (représenté par M. MERCIER), Mme FRAIN (représentée par M. LETAINTURIER).

1. Budget général : Décision Modificative n°5.

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures et virements de crédits au Budget Général 2010 tels que présentés ci-dessous et qui constituent la D.M 5 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

011 – Charges à caractère général	50 000,00 €
60632 – Fourniture petit équipement :	10 000,00 €
61521 – Entretien de terrains :	20 000,00 €
6156 – Maintenance :	10 000,00 €
6283 – Frais de nettoyage des locaux :	10 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00 €
64111 – Rémunération principale :	40 000,00 €
64131 – Rémunération personnel non titulaire :	30 000,00 €
64168 – Emplois d'insertion :	60 000,00 €
6811 – Dotations aux amortissements	24 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	
65748 – Subventions aux associations :	4 000,00 €
TOTAL	203 000,00 €

Recettes

013 – Atténuation de charges :	50 000,00 €
7066 – Redevance services à caractère social :	15 000,00 €
7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation :	30 000,00 €
7711 – Pénalités perçues :	18 000,00 €
775 – Produit des cessions d'immobilisations :	90 000,00 €
TOTAL	203 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

(Il s'agit pour l'essentiel de travaux en régie.)

Dépenses (programmes)

102 – Frais d'études :	1 000,00 €
108 – Travaux sur bâtiment communal :	40 000,00 €
112 – Installations sportives :	12 000,00 €
130 – Petits aménagements urbains :	6 000,00 €
161 – Vallée du Guyoult :	24 000,00 €
163 – Espace culturel :	50 000,00 €
181 – Centre de loisirs :	7 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €

Recettes

16 – Emprunts (écriture d'équilibre) :	116 000,00 €
28 – Amortissements :	24 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €

Résultats du vote : 23 voix pour ; 4 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets et J-Y. Delamaire).

2. Budget Assainissement : Décision Modificative n°1.

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures et virements de crédits au Budget 2010 du service Assainissement tels que présentés ci-dessous et qui constituent la D.M 1 :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

6611 – Intérêts des emprunts :	2 000,00 €
6811 – Dotation aux amortissements :	5 400,00 €
023 – Virement à la section d'investissement :	<u>- 3 292,00 €</u>
TOTAL	4 108,00 €

Recettes

777 – Produits exceptionnels (amortissement subvention – opération d'ordre) :	2 108,00 €
7788 – Autre produit exceptionnel :	<u>2 000,00 €</u>
TOTAL	4 108,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

28 – Amortissements :	5 400,00 €
021 – Virement de la section d'exploitation	<u>- 3 292,00 €</u>
TOTAL	2 108,00 €

Dépenses

13913 – Amortissement subvention (opération d'ordre)	2 108,00 €
--	------------

Résultats du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

3. Service de l'assainissement : fixation de la surtaxe communale pour 2011.

Le Conseil Municipal **décide** de reconduire pour 2011 le montant de la surtaxe fixée l'année passée à 1,004 € le m³.

Résultats du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

4. Ecole Louise Michel :

a- Crédits de fonctionnement – complément pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Louise Michel un crédit supplémentaire de fonctionnement pédagogique de 1 000 € lié à l'ouverture des 2 classes en septembre.

b- Reconduction des études surveillées pour l'année 2010/2011.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire les études dirigées du soir à l'école élémentaire Louise Michel selon les conditions suivantes :
Ces études sont assurées par les enseignants de 16h30 à 17h30, lorsque les activités exercées dans le cadre de l'accompagnement éducatif sous l'égide de l'Education Nationale n'ont pas lieu.
Dans ce cas, une étude est ouverte chaque soir, voir une seconde lorsque l'effectif dépasse 20 enfants.
- **précise** Les enseignants sont rémunérés par la commune selon le barème réglementaire.
que les professeurs des écoles chargés de ce service, percevront les indemnités conformément à la réglementation en vigueur (décrets n°66-787 du 14 octobre 1966 et n°82-979 du 19 novembre 1982 et arrêté interministériel du 11 janvier 1985).

5. Ecole Notre Dame : subvention à caractère social - garderie et étude surveillées.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Notre Dame pour l'exercice 2010 la somme de 8 929 € (correspondant à son déficit) au titre de la prise en charge du coût des études surveillées et de garderie.
- **dit** que les versements seront effectués, déduction faite de la somme allouée lors de la séance de mars 2010 (reste dû 3 856 €).

6. Noël des écoles : participation financière de la Ville.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer la subvention suivante aux écoles élémentaires pour le financement de l'animation de Noël :
 - Ecole Louise Michel : 1,50 € x 177 élèves = 265,50 €
 - Ecole Notre Dame : 1,50 € x 247 élèves = 370,50 €

- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2010.

7. Travaux d'aménagement du boulevard de Normandie : validation du projet et engagement de la consultation.

Le Conseil Municipal :

- **valide** le projet d'aménagement du boulevard de Normandie tel que présenté à l'Assemblée :
L'objectif est à la fois de limiter la vitesse des véhicules en sectionnant en plusieurs tronçons ce long boulevard (près de 1 000 m entre le pont S.N.C.F et le carrefour de la Croix de la Feuillade) et de sécuriser les intersections aujourd'hui mal configurées (présence des passages à niveau).
Le plan de ce projet d'aménagement est présenté en annexe.
- **décide** en conséquence de lancer la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux qui seront réalisés sous maîtrise d'œuvre communale.
- **sollicite** les subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet auprès du Conseil Général.
Résultats du vote : 22 voix pour ; 4 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets et J-Y. Delamaire) ; 1 abstention (Y. Cortyl).

8. Acquisition du bâtiment « PELTIER », rue de la Porte Saint Michel.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir l'ensemble immobilier situé rue de la Porte Saint Michel, jouxtant l'école maternelle Louise Michel en vue de l'agrandissement de celle-ci, composé d'un bâtiment (ex-garage) sur un terrain de 507 m² (parcelle cadastrée AC 684) au prix de 110 000 €.
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de la Ville de Dol.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte.

9. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Question sans objet en l'absence de M.A.P.A.

Pour affichage le 30 novembre 2010.

Le Maire,
Denis RAPINEL